

AFGSU SSE Module 6 : Urgences médico-psychologiques.

PUBLIC :

Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014)

Personnels et professionnels de santé des cellules d'urgence médico-psychologiques.

PREREQUIS : Module urgences collectives et situation sanitaire exceptionnelle de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence 1 ou 2.

DATES : Cf. catalogue formation et/ou site internet du CESU 74

DUREE : 2 jours (14 heures)

HORAIRES : 08h00 – 16h30

LIEU : CESU 74

Centre Hospitalier Annecy Genevois site Annecy.

COÛT : 315 euros par apprenant (Tarif de groupe possible)

MODALITES D'EVALUATION :

Évaluation formative, auto et hétéro-évaluation avec :

- Mise en situation
- Processus en groupe d'apprenant "essai erreur"
- Questionnements ciblés
- Analyse continue avec les participants
- Evaluation "delta/plus » : comparaison aux recommandations, analyse des écarts, processus d'amélioration.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de méthodes pédagogiques tout au long de la formation : méthode démonstrative, de découverte ou d'immersion.

TECHNIQUES PEDAGOGIQUES :

- Techniques de pédagogie active
- Résolution de problèmes et apprentissage par problème
- Mises en situation apprenante/scénario authentique
- Apprentissage par simulation
- Ateliers pratiques, ateliers de geste, apprentissages procéduraux.

INTERVENANT(S) :

Médecins, infirmiers, ambulanciers, enseignants en soins d'urgence du CESU 74.

Formateur en simulation en santé.

Psychologue.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Bulletin d'inscription à retourner par courriel :

cesu74@ch-annecygenevois.fr au plus tard 7 jours avant la formation

ACCESSIBILITE : nous consulter pour répondre à vos besoins.

Objectifs :

- Connaître l'organisation des secours et de l'aide médicale urgente dans les différents types d'événements (catastrophe, attentats, événements à fort retentissement psychologique collectif, etc.) et l'organisation de la réponse à l'urgence médico-psychologique.
- Connaître le stress et la pathologie psychotraumatique.
- Savoir intervenir en tant que professionnel des CUMP en immédiat et en post-immédiat en s'intégrant dans le dispositif d'urgence médico-psychologique mis en œuvre.
- Savoir prendre en charge les victimes, les familles et les proches dès la survenue de l'événement.
- Savoir les orienter et être en lien avec d'autres professionnels concernés.
- Savoir où et quand intervenir en fonction de la spécificité des risques (NRBC, attentats) et le retentissement des pathologies et des soins requis sur les victimes.
- Savoir assurer la traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC) et connaître les principes d'identitovigilance.
- Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce de décès.

Contenu de la formation :

- L'enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

CESU-08.07.2025-V4